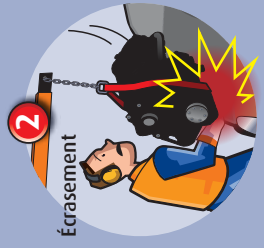




1 Coupure



2 Écrasement



3 Explosion (airbags)



4 Atteinte respiratoire



5 Douleurs aux épaules



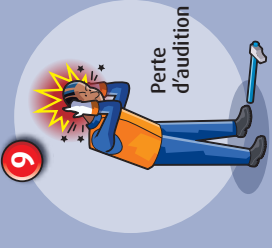
6 Intoxication



7 Électrisation



8 Incendie



9 Perte d'audition



10 Chute de plain-pied



11 Blessure

N°	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires (formation - information - consignes)
1	Coupure	Organiser le travail de façon à limiter les opérations présentant des risques de coupure (échanges standard...).	Utiliser des outils adaptés équipés de protections intégrées (cutter à lame rétractable...).	Porter des équipements de protection de protection individuelle (gants, combinaison de travail, chaussures...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
2	Écrasement	Organiser le travail de façon à limiter les risques d'écrasement (limiter les manutentions à risque...). Utiliser des aides à la manutention (girafes, pont élévateur...).	Protéger les zones de travail et de circulation des objets lourds en mouvement.	Porter des équipements de protection individuelle (gants, chaussures...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
3	Explosion (airbags)	En cas d'intervention générant des chocs et vibration, neutraliser les systèmes pyrotechniques (airbags). Stocker les dispositifs à déclenchement d'airbags dans des armoires spéciales.			Former aux procédures d'intervention sur véhicule équipés d'airbags.
4	Atteinte respiratoire	Limiter les travaux générant des poussières.	Capter les poussières à la source (aspirateur spécial).	Porter des équipements de protection adaptés pour les travaux générant des poussières (masque...).	Veiller au respect des consignes de sécurité.
5	Douleurs aux épaules	Limiter les manutentions manuelles (poids des charges transportées, distances, fréquences...). Aménager les postes de travail (par exemple privilégier les ponts élévateurs aux fosses) et organiser le travail de manière à limiter les efforts en position contrainte.		Porter des équipements de protection individuelle (gants de manutention, chaussures de sécurité...).	Former (Prap). Informer. Veiller au respect des consignes de sécurité.
6	Intoxication	Supprimer les produits nocifs ou les remplacer par des produits moins nocifs. Avoir des installations de peinture adaptées. Limiter l'utilisation ou l'émission de solvants ((couvrir les contenants).	Capter les polluants à la source. Assurer la bonne ventilation des locaux. Confiner les activités les plus exposantes (local séparé réservé à la préparation des peintures...).	Porter des équipements de protection individuelle (masque et gants adaptés, lunettes...).	Former, informer (affiches...), veiller au respect des consignes de sécurité.
7	Électrisation	Utiliser des outils pneumatiques. S'assurer que les câbles, rallonges et prises sont en bon état. Utiliser du matériel normalisé.	Fermer à clé les armoires électriques. Délimiter les zones à risques et limiter leur accès aux personnes habilitées.	Le personnel habilité doit porter des équipements de protection (gants isolants, tapis, outils isolés...).	Former au risque électrique et habiller le personnel. Informé et veiller au respect des consignes de sécurité.
8	Incendie	Éviter de réaliser des travaux générant des points chauds à proximité de produits inflammables. Stocker les produits inflammables dans un local équipé (ventilé, tempéré...).	Protéger les sources de chaleur au plus près de leur émission (capotage, paravent...).	Porter des équipements adaptés (gants, lunettes, habits en coton...).	Former le personnel à la lutte contre les incendies. Afficher des consignes pour favoriser les bonnes pratiques (manipulation de produits combustibles...).
9	Perte d'audition	Utiliser des techniques et des outils moins bruyants. Limiter la présence du personnel à proximité des travaux particulièrement bruyants.	Isoler phoniquement les outils et équipements bruyants à la source (capotage...). Aménager les locaux de façon à limiter les propagations sonores.	Porter des équipements de protection individuelle (casques, bouchons d'oreilles...).	Sensibiliser aux risques liés au bruit. Veiller au respect des consignes de sécurité.
10	Chute de plain-pied (trébuchement)	Bien ranger les zones de travail et de stockage. Éviter les câbles qui traînent (outils sans fils, alimentation par le haut). Veiller au bon état des sols (plaques d'huile, trous...). Suspendre les alimentations en énergies et fluides et mettre en place des enrouleurs. Privilégier l'éclairage naturel et optimiser l'éclairage artificiel. Veiller au bon état des véhicules/engins (fuites d'huile...).	Mettre en place une protection des zones à risque. Délimiter et baliser clairement les zones de stockage.	Porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	Sensibiliser le personnel aux risques de chute de plain-pied. Veiller au respect des consignes de sécurité.
11	Blessure	S'éloigner des zones dangereuses (utiliser des télécommandes si nécessaire). Utiliser du matériel moins dangereux. Bien étudier la notice du fabricant avant d'utiliser un équipement de travail.	Mettre en place des protections (grillages...).	Porter des équipements de protection individuelle adaptés (chaussures, gants...).	Former le personnel à l'utilisation des équipements présentant des risques dans le cadre de leur utilisation.